



Pyrénées Atlantiques

www.lechene-pyrenees-atlantiques.org

64@branche.lechene.org

NOTE D'INFO OCTOBRE 10

1/Actualités ministérielles

2/ Michèle Alliot-Marie : «C'est un devoir d'être prête, si...»

3/Le Chêne : le club de MAM au service du gaullisme

4/La ministre veut diviser les gardes à vue par quatre

1/Actualités ministérielles

Alliot-Marie: l'affaire Bettencourt "n'est pas politique"

(AFP) – Il y a 1 jour

PARIS — La ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie a estimé mercredi sur France Inter que l'affaire Bettencourt n'était "pas politique" et assuré qu'elle ne voulait pas qu'elle le soit, estimant que la justice avait "bien fonctionné" et de manière "indépendante".

Comme la veille devant l'Assemblée nationale, la garde des Sceaux a expliqué les récents développements de cette affaire tentaculaire ayant conduit mardi le procureur général de Versailles à ordonner l'ouverture d'informations judiciaires sur ses différents volets, dont ceux dans lesquels est mis en cause le ministre du Travail, Eric Woerth.

Selon Michèle Alliot-Marie, cette décision, qui va se traduire par la désignation de juges d'instruction, condition nécessaire au "dépaysement" désormais souhaité de l'ensemble du dossier vers une autre juridiction, a été prise dès lors qu'il y avait eu une plainte déposée par un avocat pour violation du secret de l'instruction.

"A partir du moment où vous aviez des soupçons qui pesaient sur un juge, il était normal de faire ce que le procureur général a fait", demander le dépaysement de toute l'affaire dans un souci de "cohérence". "Le dépôt de plainte a déclenché l'ensemble de ce phénomène", a-t-elle résumé. "On peut regretter qu'il y ait des problèmes de personnes, qui aient amené un certain nombre de tensions", a-t-elle poursuivi.

Mais, selon elle, ces tensions (notoires entre le procureur de Nanterre et la juge au centre du dossier) n'avaient pas empêché jusqu'alors la justice de "fonctionner". "Je pense que la justice a bien fonctionné, elle a avancé en ce qui concerne le dossier", a-t-elle insisté.

"Le procureur général de Versailles a pris une initiative et nous en a informés, point à la ligne", a assuré la ministre, affirmant que ce n'était pas la Chancellerie (dont dépendent les magistrats du parquet) qui avait piloté cette évolution du dossier. "Ce serait faire injure aux magistrats que de penser que, sur chaque dossier, ils ne travaillent pas de manière complètement indépendante", a-t-elle dit.

"Il faut désormais que l'on s'abstienne de continuer à vouloir faire de l'ingérence politique dans ce dossier", a poursuivi la ministre, en déplorant "l'agitation politique et médiatique".

"Non cette affaire n'est pas politique et je ne veux pas qu'elle soit politique", a-t-elle martelé. "C'est une affaire qui est extrêmement complexe", a-t-elle admis, mais qui part d'une plainte déposée par la fille de Liliane Bettencourt pour une affaire d'abus de faiblesse.

2/ Michèle Alliot-Marie : «C'est un devoir d'être prête, si...»

Interview parue dans le Figaro du 10/10/10



LE FIGARO. - À dix-huit mois de la présidentielle, faut-il un second souffle pour la fin du quinquennat?

Michèle ALLIOT-MARIE. - Il y a toujours le temps des premières réformes: les plus structurelles, les plus difficiles. Puis celui de la mise en perspective de l'acquis, et d'un nouvel élan. Depuis trois ans, le président de la République a voulu armer notre pays face aux défis de la modernité. Cela a nécessité des réformes nombreuses et lourdes, même si le calendrier parlementaire fait que la cohérence d'ensemble n'est pas encore totalement perceptible. Nous devons continuer pour adapter notre pays aux mutations mondiales, tout en montrant les enjeux aux Français. Enjeu de la concurrence économique mondiale avec l'impulsion à la recherche et à l'université, enjeu de l'allongement de la durée de la vie avec le dossier de la dépendance, enjeu de la cohésion nationale.

En manifestant contre la réforme des retraites, les Français donnent l'impression d'être allergiques au changement. Comment faire?

Les Français ont conscience d'être, sur beaucoup d'aspects, privilégiés par rapport à d'autres pays. Ils craignent que ce ne soit plus le cas demain. Il faut lutter contre ce pessimisme ambiant. Pour redonner foi en l'avenir, il faut valoriser nos atouts et faire redémarrer l'ascenseur social, notamment en relançant la promotion professionnelle dans la fonction publique comme dans le secteur privé.

Pensez-vous, comme Jean-François Copé et Alain Juppé, qu'un changement de gouvernance est nécessaire?

Tout dépend de ce que l'on entend par là. La gouvernance n'est, par nature, pas la même au moment où on a besoin d'impulser un fort élan de réformes que quand vient le temps de les conforter.

Jean-François Copé vise le secrétariat général de l'UMP. Un changement est-il souhaitable à la tête du parti?

Le groupe UMP de l'Assemblée travaille bien et a un bon président actif et créatif. Un parti majoritaire doit, par nature, être en phase avec l'action gouvernementale. Ce qui nuit à sa visibilité médiatique. Pour autant, **Xavier Bertrand** fait du bon travail notamment sur le terrain, et l'UMP fourmille d'idées, à ne pas confondre avec les ego. Chacun peut s'y exprimer et soutenir ses idées. À l'inverse, le PS est totalement en panne de proposition parce que son unité n'est que de façade. Elle ne tient que sur la photo.

Cet été, Alain Juppé, Jean-Pierre Raffarin et Gérard Larcher ont pourtant émis des doutes sur le virage sécuritaire. La majorité est-elle aussi unie que vous le dites?

Le **discours de Grenoble** a fait l'objet d'interprétations partielles et partiales, qui ont créé des malentendus. Une politique de sécurité c'est, comme l'a dit Nicolas Sarkozy, faire appliquer les mêmes lois à tous et par tous. Nous avons besoin d'une telle politique. Il faut tout mettre en œuvre

pour assurer la sécurité de chacun de nos concitoyens. Évidemment, nous sommes, je l'espère, tous d'accord sur ce point.

Pensez-vous, comme Jean-François Copé, qu'il y a trop de ministres dans les instances dirigeantes de l'UMP?

Pas forcément. Cela assure une cohérence de l'action et une écoute par les ministres de la base. Le critère, c'est la disponibilité, le temps laissé par certaines responsabilités ministérielles.

Croyez-vous que le remaniement signe la fin de l'ouverture?

Le président de la République a voulu l'ouverture parce qu'il estime notre société menacée par un risque d'opposition frontale qui peut nuire à l'unité nationale et conduire à la violence. Aussi, il n'a pas pratiqué l'**ouverture** seulement au sein du gouvernement, mais au Parlement, à la Cour de comptes. Une personnalité qui a des compétences ne doit pas être écartée au motif qu'elle n'aurait pas une sensibilité de droite. A contrario, faire venir des gens de gauche, simplement parce qu'ils sont de gauche, n'aurait pas de sens.

Martin Hirsch et son livre sur les conflits d'intérêt ne sont-ils pas l'illustration des limites de l'ouverture?

À l'époque où je l'ai connu au gouvernement, je ne le voyais pas comme un homme à **régler ainsi ses comptes avec tel ou tel**. J'ai du mal à comprendre. Ce n'est pas ma façon de faire. Je règle mes comptes en direct, pas sur la place publique ni par-derrière à coup d'insinuations fielleuses. Cela fait peut-être partie du caractère un peu rugueux de la culture rugbystique qui est la mienne.

Sous la Ve République, une seule femme, Édith Cresson, a été premier ministre. Trouvez-vous cela normal?

Pour la première fois, une femme va être présidente du Brésil. Déjà au Chili, mon ex-collègue et amie, Michelle Bachelet, l'a été. Les évolutions sont peut-être plus rapides sur d'autres continents...

Si le président vous proposait le poste de premier ministre, seriez-vous prête à relever le défi?

Quand on arrive à un certain niveau de responsabilité politique, il faut se tenir informé de tous les grands dossiers et être prêt à répondre à toute demande. Depuis ma présidence du RPR, je me suis intéressée à tous les sujets, j'ai pris l'habitude de rencontrer des économistes, des chefs d'entreprise, des universitaires, les leaders syndicaux... Et je n'ai jamais cessé depuis, que ce soit à la Défense, à l'Intérieur ou aujourd'hui à la Chancellerie.

Vous vous sentez donc prête pour Matignon?

C'est un devoir d'être prête, si c'était la décision du président.

3/Le Chêne : le club de MAM au service du gaullisme
Le FIGARO du 10.10.10



- MAM, au siège de son club, Le Chêne, en 2006. Crédits photo : FRANCOIS GUILLOT/AFP

Créée en 2006 pour soutenir son éventuelle candidature à la présidentielle de 2007, le club de MAM a bien prospéré depuis. Elle rassemble désormais une centaine de parlementaires et d'élus.

La garde des Sceaux et ancienne députée des Pyrénées-Atlantiques, Michèle Alliot-Marie, est proche des parlementaires. Et le revendique d'autant plus fortement que cette position est un solide atout dans la course pour Matignon: «La coproduction législative ne me pose aucun problème, dit-elle. En ce qui me concerne, je la pratique depuis des années.» C'est le Chêne qui a permis à l'ancienne présidente du RPR de cultiver cette proximité et de la renforcer au fil du temps.

Créée en 2006 pour soutenir son éventuelle candidature à la présidentielle de 2007 et pour faire vivre la sensibilité gaulliste au sein de la majorité, «la petite entreprise» de MAM a bien prospéré depuis ses débuts. Elle rassemble désormais une centaine de parlementaires et d'élus - parmi lesquels l'ancienne ministre Catherine Vautrin ou encore les députées Isabelle Debré et Valérie Rosso-Debord. Quelque 80 branches locales ont aussi été créées dans les départements et à l'étranger.

La vocation du Chêne est de défendre les valeurs du gaullisme et de favoriser son renouveau. Ce qui a permis à plusieurs reprises à MAM de faire entendre sa petite musique. Fin 2009, elle avait fait valoir sa préférence pour l'«unité nationale», se démarquant ainsi du débat sur l'identité nationale lancé par son collègue de l'Immigration Éric Besson.

Contrer Villepin

À sa mission de réflexion sur des thèmes de société (éthique et morale en politique, lien intergénérationnel, place des retraités dans la société...), s'ajoute désormais la volonté du Chêne de barrer la route à un autre gaulliste revendiqué, Dominique de Villepin.

Le colloque organisé chaque année constitue le moment fort de la vie du Chêne. De François Fillon à Jean-Louis Borloo en passant par Claude Guéant, ce rendez-vous a vu défiler de nombreuses personnalités politiques. La vie du Chêne est également rythmée par un petit déjeuner mensuel, le premier mercredi de chaque mois dans ses locaux situés rue de Lille, à Paris. Le dernier en date a eu lieu la semaine dernière et une quarantaine de parlementaires y ont assisté. S'ajoutent à cela les rencontres organisées au niveau local par les branches.

4/La ministre veut diviser les gardes à vue par quatre



- La garde des Sceaux veut ramener le chiffre des gardes à vue "à 200 000, 300 000 par an maximum".

Photo Archives Ouest-France/Claude Stefan

En 2009, il y en a eu 830 000. Trop pour la garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie, qui présente sa réforme demain en Conseil des ministres.

Fouilles humiliantes. État déplorable des cellules. Augmentation vertigineuse, en quelques années, du nombre des gardes à vue: 830 000 l'an dernier, dont 200 000 liées à la conduite en état d'ivresse et aux infractions routières. Michèle Alliot-Marie promet la fin des abus. Elle présente sa réforme, mercredi, en Conseil des ministres. Elle donne plus de place aux avocats. Elle distingue cellules de dégrisement et cellules de garde à vue.

L'objectif. Devant la presse, hier matin, la ministre a indiqué vouloir ramener le chiffre des gardes à vue « à **200 000, 300 000 par an maximum** ». Comment ? Allègement de la procédure en matière d'infractions routières. « **On peut retenir le véhicule et laisser repartir le contrevenant.** » Création d'une audition libre en cas de délit léger, avec consentement de la personne interpellée. La garde à vue est, par ailleurs, limitée aux personnes soupçonnées d'avoir commis un délit ou un crime passibles d'une peine d'emprisonnement.

Les dérogations. La ministre s'en tient strictement aux recommandations du Conseil constitutionnel qui ne remet pas en cause les gardes à vue dérogatoires du droit commun. Les affaires de criminalité organisée et de terrorisme demeurent sous le régime actuel : intervention de l'avocat à la 72^e heure. La Cour de cassation a été saisie et doit se prononcer le 19 octobre. En attendant, la ministre ne change rien à

son projet. « **J'ajusterai si nécessaire, lors du débat parlementaire, par voie d'amendements.** »

Fouilles et droit au silence. Les fouilles intégrales sont prescrites sauf « **si des problèmes de sécurité pour la personne mise en cause se posent** ». Risque de suicide notamment. Le gardé à vue se voit systématiquement signifier son droit au silence. Dans le régime commun, présence de l'avocat dès la première heure, sauf si des nécessités « **impérieuses et motivées** » permettent d'y déroger. La décision relève du Parquet.

Le débat n'est pas clos. Les avocats sont opposés à l'audition libre. Ils s'inquiètent du financement de l'aide juridictionnelle qui assure la rémunération des avocats commis d'office. « **Elle sera multipliée par cinq** », affirme la ministre. Elle passerait, au pénal, de 15 à 80 millions d'euros. L'enveloppe globale, elle, demeure inchangée. 300 millions d'euros. Mais, dans les procédures civiles, un effort est demandé aux assureurs. Actuellement, ils encaissent 700 millions de cotisations au titre de la protection juridique, mais ne déboursent que 200 millions d'euros...

Bernard LE SOLLEU.
OUEST FRANCE
